



Jugement rendu caduque par le Tribunal

Par **Julien**, le **15/12/2017** à **10:04**

Bonjour à tous,

Bonjour,

Nous avons été caution solidaire de notre fils.

Suite à un conflit, trop long à expliquer ici, nous avons été convoqué devant le Tribunal.

Le propriétaire ne s'est pas présenté et le jugement a été rendu caduque.

Mes questions sont :

Combien de temps a-t-il pour se représenter, éventuellement, SANS procédure ?

Et combien de temps a-t-il pour se représenter, éventuellement, AVEC procédure ?

Je vous remercie pour vos réponses.